

Conditions Générales de Vente

(Prédictions ARKENA®)

1. OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») sont applicables aux services et produits de pronostics et prédictions conçus, élaborés et commercialisés par FRP DISTRIBUTION notamment sous les marques « ARKENA ».

1.2. Les CGV régissent la relation contractuelle entre FRP DISTRIBUTION et le client (le « **Client** »). Elles prévalent sur tout autre document ayant une portée juridique ou commerciale.

Le Client accepte également de se conformer aux conditions générales d'utilisation du Site (les « **CGU** »).

1.3. FRP DISTRIBUTION se réserve le droit de faire évoluer, d'adapter ou de modifier les CGV, à tout moment et sans préavis ; les nouvelles CGV étant alors applicables à toute nouvelle commande.

1.4. En passant commande de services et produits de de pronostics et prédictions, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et déclare y adhérer sans limitation ni réserve.

Les services et produits de pronostics et prédictions concernés par les CGV ne concernent que des personnes physiques, majeures agissant exclusivement à des fins privées et non professionnelles, établie en France ou dans l'Union européenne.

1.5. Pour utiliser les services et produits de pronostics et prédictions, FRP DISTRIBUTION met à disposition du Client un accès, soit depuis l'url [arkenabet.fr] (le « **Site** »), soit depuis les applications mobiles fournies par Apple et Android.

1.6. Le renouvellement d'un abonnement en cours ou la reconduction de services emporte également le consentement et l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

1.7. Si le Client refuse de se conformer à l'une quelconque des obligations et conditions des CGV ou des CGU, il lui incombe de ne plus utiliser les services et produits de Prédictions.

2. DESCRIPTION DES PRODUITS ET SERVICES DE PRONOSTICS ET PREDICTIONS

2.1. FRP DISTRIBUTION propose des services payants de pronostics et prédictions sur des résultats de rencontre de football professionnel de ligues européennes et hors Europe à l'aide de de l'intelligence artificielle ARKENA et d'autres informations et outils spécifiquement conçus, élaborés, développés et commercialisés par FRP DISTRIBUTION (les « **Prédictions** »).

Les Prédictions fournissent au Client une aide à la prise de décision pour l'élaboration de ses pronostics et le placement de ses paris sportifs. Le Client est par la suite libre de placer ses paris auprès de l'opérateur agréé par l'Autorité Nationale des Jeux.

- 2.2. Le Client dispose de la faculté d'acquérir sur le Site un ou plusieurs de Prédiction(s) selon la tarification et la formule souscrite par lui.

3. RESILIATION ET DUREE DES DROITS CONCÉDÉS

- 3.1. Le Client effectue, sur le Site, des demandes de Produits de Prédiction(s) portant sur l'abonnement hebdomadaire (l'« Abonnement ») de son choix.
- 3.2. La résiliation doit se faire par le client en envoyant un simple mail dans la partie contact du site internet. L'abonnement est sans engagement de durée. La demande de résiliation devra se faire au moins 3 jours avant l'échéance de la période en cours.
- 3.3. La décision de ne pas renouveler l'Abonnement est libre et discrétionnaire, et n'aura donc ni à être motivée, ni justifiée. Elle n'entraînera pas le versement de dommages-intérêts ou d'une quelconque indemnité, sous réserve du règlement des factures émises par FRP DISTRIBUTION.

4. PREVENTION & INTERDICTION VOLONTAIRE DE JEUX

- 4.1. Pour prévenir l'assuétude au jeu, chaque opérateur agréé met à la disposition des joueurs excessifs ou pathologiques et de leur entourage sur son site, un numéro d'appel téléphonique sous la responsabilité de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Cet appel est facturé à l'abonné au prix d'un appel local.
- 4.2. Il est rappelé au Client que toute personne souhaitant faire l'objet d'une interdiction de jeux doit le faire elle-même auprès du ministère de l'intérieur. Cette interdiction est valable dans les casinos, les cercles de jeux et sur les sites de jeux en ligne autorisés en vertu de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010. Cette interdiction est également valable sur le site de la personne morale titulaire de droits exclusifs en matière d'offre publique de jeux en ligne sur le fondement de l'article 136 de la loi du 31 mai 1933 portant fixation du budget général de l'exercice 1933. Elle est prononcée pour une durée de trois ans non réductibles.

5. PRIX DES PRODUITS DE PREDICTIONS

- 5.1. Le Client dispose du choix entre plusieurs formules d'abonnement des Produits de Prédiction(s), proposés sous la forme d'achat unitaire, soit sous la forme d'achat groupé.

Le détail de chaque Abonnement est porté à la connaissance du Client sur le Site.

- 5.2. Chaque Abonnement dispose d'une tarification qui lui est propre et correspond au montant toutes taxes comprises (« TTC ») indiqué sur le Site.
- 5.3. Si nécessaire, le Client fournit à FRP DISTRIBUTION les renseignements nécessaires à son identification, au traitement et à l'activation de son compte électronique, telle que prévu aux **articles 4 et suivants des CGU**.

Le Client est seul responsable de la protection du mot de passe de son compte électronique (**art. 4.3 des CGU**).

6. PAIEMENT ET RETRACTATION

- 6.1. Le Client règle le montant du Produit de Prédiction en fonction de l'Abonnement souscrit préalablement à toute fourniture de données ou d'informations relatives à la Prédiction de la part de FRP DISTRIBUTION.

Les paiements par carte bancaire, Paypal ou encore par « service Internet + » sont acceptés.

- 6.2. L'exécution immédiate et intégrale de la prestation par FRP DISTRIBUTION par la fourniture au Client du Produit de Prédiction implique l'acceptation préalable et expresse du Client et renonciation à l'exercice de son droit de rétractation (article L. L221-28 13° du Code de la consommation).

Lorsque que le Client souhaite disposer de l'exercice de son droit de rétractation, il accepte que la fourniture du Produit de Prédiction n'intervienne qu'à l'expiration d'un délai de 14 jours.

Le droit de rétractation s'exerce sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, dans un délai de 14 jours à compter de la commande du produit de Prédiction, par courrier postal ou par message adressé au Service client de FRP DISTRIBUTION à l'adresse électronique de contact du site via le formulaire sur la page Contact en bas du site web ou via le mail contactarkena@gmail.com.

Le droit de rétractation, s'il est valablement exercé, permet au Client d'obtenir le remboursement des biens et services concernés par l'exercice de ce droit.

7. CONDITIONS D'UTILISATION DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LES PRODUITS DE PREDICTIONS

- 7.1. Le Client dispose d'un droit d'utiliser, dans les termes et conditions des CGV, les informations consultées, extraites ou fournies au Client dans le cadre de l'utilisation des Produits de Prédiction.

Ces information et prédictions sont exclusivement destinées à une utilisation personnelle et à des fins non commerciales.

- 7.2. Sauf autorisation préalable et écrite de FRP DISTRIBUTION dans le cadre d'un accord particulier, les droits d'utilisation consentis au Client au titre des informations consultées, extraites ou fournies au Client dans le cadre de l'utilisation des Produits de Prédiction emportent l'interdiction expresse pour le Client de :

- a. copier, reproduire, utiliser, commercialiser, et plus généralement exploiter, tout ou partie, des informations par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme, à d'autres fins que celles énoncées à l'article 7.1 des CGV ;
- b. transmettre, communiquer, concéder à un quelconque tiers tout ou partie des informations, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, à des fins commerciales ou non ;
- c. adjoindre à tout ou partie des informations tout élément ou toute base de données dont l'effet serait de les dénaturer ;
- d. collecter les informations en vue de créer, comparer ou enrichir des bases de données ou un outil logiciel (lui appartenant ou appartenant à un quelconque tiers) ;

Les Prédictions peuvent faire cependant l'objet d'une « édition papier » dans la limite d'un usage privé, normal, non commercial, dans le strict respect des CGV et des lois sur le copyright.

- 7.3. Les droits d'utilisation sont personnels au Client, non exclusifs, incessibles et intransmissibles.

En cas d'utilisation non conforme, de manquement, de fausse déclaration ou de violation par le Client de l'une quelconque des dispositions des CGV, FRP DISTRIBUTION se réserve le droit d'engager la responsabilité du Client, sans préjudice, d'une suspension sans préavis, de son compte électronique et de l'accès aux Produits de Prédictions.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 8.1. Les Produits de Prédictions sont la propriété pleine et entière de FRP DISTRIBUTION conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.
- 8.2. Les prédictions, pronostics, données et informations consultées, extraites ou fournies au Client dans le cadre de l'utilisation des Produits de Prédictions demeurent la propriété intellectuelle exclusive de FRP DISTRIBUTION, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.
- 8.3. L'utilisation des Produits de Prédictions n'empporte aucun transfert au profit du Client d'un quelconque droit de propriété intellectuelle ou droit d'une autre nature sur les Produits de Prédictions, ou sur un quelconque élément les composant.

Les CGV n'emportent aucun transfert au profit du Client des droits de propriété intellectuelle sur les composants caractéristiques relevant du savoir-faire ou du secret de fabrication (qu'ils puissent ou non être brevetés ou protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière), ni sur les signes distinctifs ou tout autre élément organisationnel, structurel, conceptuel, rédactionnel, informatif, visuel, sonore, tels que notamment les marques, dénominations ou logo appartenant à FRP DISTRIBUTION . Le Client s'interdit d'utiliser l'un quelconque des éléments ci-dessus, sous quelques formes que ce soit et à quelques fins que ce soit, sans l'autorisation préalable et expresse de FRP DISTRIBUTION.

- 8.4. FRP DISTRIBUTION dispose d'un droit d'exploitation des données fournies et obtenues par le Client dans le cadre de l'utilisation des Produits de Prédictions.
- 8.5. Par ailleurs, en cas d'acte déloyal, d'infraction pénale, de fraude, de reproduction illicite ou non autorisée, de piratage du système, d'usurpation lors de l'authentification permettant d'accéder aux Produits de Prédictions ou de toute autre altération de la confiance légitime de FRP DISTRIBUTION pour le Client, FRP DISTRIBUTION se réserve le droit d'agir en revendication de ses droits de propriété intellectuelle, sur le fondement de tout moyen permettant de réparer le préjudice subi par FRP DISTRIBUTION à ce titre.

9. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

- 9.1. Les engagements de FRP DISTRIBUTION concernant les données à caractère personnel sont régis par **les articles 5.1 à 5.5 des CGU.**

10. GARANTIES

- 10.1. FRP DISTRIBUTION garantit au Client qu'elle détient les droits lui permettant de lui fournir les Produits de Prédiction.
- 10.2. FRP DISTRIBUTION met en œuvre des moyens cohérents et adaptés et apporte les soins et diligences normalement nécessaires à l'utilisation des Produits de Prédiction par le Client.
- 10.3. Les Produits de Prédiction sont, en principe, accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- 10.4. Le Client reconnaît et déclare qu'il a obtenu de FRP DISTRIBUTION toutes les indications nécessaires sur le contenu des Produits de Prédiction acquis à l'unité ou groupé, sur leurs présentations, fonctionnalités et caractéristiques.
- 10.5. FRP DISTRIBUTION ne donne aucune autre garantie que ce soit, de manière expresse ou implicite, que celles figurant au présent article.

11. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

- 11.1. La responsabilité de FRP DISTRIBUTION est strictement limitée aux obligations définies par la requête du Client dans le cadre de son Abonnement.
- 11.2. La garantie consentie par FRP DISTRIBUTION au Client au titre de l'utilisation des Produits de Prédiction porte exclusivement sur la fourniture d'une ou plusieurs prédictions relatives aux résultats de compétitions de football disponible sur le Site.

La qualité des Produits de Prédiction et la pertinence des informations fournies dans le cadre de leur utilisation dépendent néanmoins d'une part d'aléa dont le Client doit tenir compte.

FRP DISTRIBUTION ne saurait en aucune manière être tenu responsable d'une erreur de Prédiction qui résulterait de la transmission d'éléments ou d'informations erronés par les fédérations ou les ligues professionnelles de football lors de l'utilisation des Produits de Prédiction.

- 11.3. Les prédictions, pronostics, données et informations fournies au Client dans le cadre de l'utilisation des Produits de Prédiction le sont à titre indicatif et ne sauraient, pour quelque motif que ce soit, engager la responsabilité de FRP DISTRIBUTION.
- 11.4. La responsabilité de FRP DISTRIBUTION ne sera pas engagée et ne pourra pas être recherchée par le Client, en cas de défaillance, d'interruption ou d'indisponibilité des moyens d'accès au Site et aux Produits de Prédiction.

La responsabilité de FRP DISTRIBUTION ne sera pas engagée et ne pourra pas être recherchée par le Client pour tout dommage ou préjudice, financier, matériel ou immatériel, résultant de l'indisponibilité des moyens d'accès au Site et aux Produits de Prédiction ou de l'utilisation faite par le Client des Produits de Prédiction.

La responsabilité de FRP DISTRIBUTION ne pourra, en aucun cas, être engagée ni recherchée par le Client dans les cas d'utilisation des Produits de prédictions sans relation directe avec un pronostic portant sur une ou plusieurs résultant portant sur une compétition de football ayant fait l'objet de requête(s) par le Client depuis le Site.

- 11.5. Toutes causes, tous sinistres et tous préjudices confondus, le plafond global de la responsabilité de FRP DISTRIBUTION ne pourra en aucun cas excéder le montant réglé par le Client au titre de l'acquisition du Produit de Prédiction concerné.

12. DISPOSITIONS DIVERSES

- 12.1. Si une disposition ou partie de l'une quelconque des dispositions des CGV devait être déclarée inopérante, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.
- 12.2. Le fait que FRP DISTRIBUTION ne se prévale pas de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- 12.3. Les CGV constituent un contrat d'adhésion et ne pourront être amendées ou modifiées que par un document écrit établi par FRP DISTRIBUTION et signé par ses représentants habilités.

13. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

- 13.1. Les CGV sont soumises au droit français.
- 13.2. Tout litige découlant de la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des dispositions des CGV relèvera de la juridiction naturellement compétente.
